



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat publie le rapport d'audit sur les relations de travail entre la Municipalité de Vevey et les cadres de l'administration communale

Sollicité par la Municipalité de Vevey, le Conseil d'Etat a commandé en mai 2018 un audit sur les relations de travail entre la Municipalité de Vevey et les cadres de l'administration communale. Le rapport rendu public ce jour, qui est une photographie de la situation à l'automne 2018, formule des recommandations destinées à améliorer la situation.

L'audit a examiné dans le détail, avec la participation des intéressés, le fonctionnement et l'organisation du travail entre les membres de l'exécutif communal et ses chefs de service. Ensuite, face à un certain nombre de dysfonctionnements, les auteurs ont formulé des recommandations destinées à pallier les insuffisances constatées.

La Municipalité dans sa composition actuelle ainsi que deux des municipaux suspendus, Messieurs Jérôme Christen et Michel Agnant, ont pu se déterminer sur le contenu et les recommandations proposées. Il appartient à l'exécutif veveysan de présenter les mesures d'ores et déjà engagées afin de consolider un climat de travail serein et productif. Le Conseil d'Etat constate par ailleurs que la situation s'est déjà sensiblement améliorée.

En tant qu'autorité de surveillance des communes, le Conseil d'Etat va, de son côté, examiner si certaines adaptations de la loi sur les communes peuvent s'avérer utiles dans ce contexte.

Le Conseil d'Etat souhaite que le climat continue à s'apaiser et encourage la Municipalité à engager les mesures nécessaires dans ce sens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 septembre 2019

